PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-313**
Sur la gestion contractuelle

---

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2026, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2026-313 sur la gestion contractuelle, ayant pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité.

**Le règlement numéro 2026-313 entre en vigueur en date du présent avis.**

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au *www.mmsg.ca*.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 9e jour du mois d'octobre 2026.

Manon Donais, directrice générale
et greffière-trésorière